



DG N°22/127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
POUR L'ANNEE 2022**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TOTALE DE SES FONCTIONS
A TITRE TEMPORAIRE À L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS**

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant son absence :

- du lundi 18 juillet au mardi 26 juillet 2022 inclus,
- du vendredi 5 août au dimanche 14 août 2022 inclus,
- et du jeudi 18 août au dimanche 28 août 2022 inclus,

Considérant que Madame Virginie MEUNIER est le premier adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant que Monsieur Didier JAHIER est le deuxième adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant l'absence de Madame Virginie MEUNIER du samedi 9 juillet au dimanche 7 août 2022 inclus,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Didier JAHIER, 2^{ème} Adjoint au maire, est désigné pour remplacer le Maire d'Aubergenville, dans la plénitude de ses fonctions, pour la période :

- du lundi 18 juillet au mardi 26 juillet 2022 inclus,
- et du vendredi 5 août au dimanche 7 août 2022 inclus.

Article 2 : Madame Virginie MEUNIER, 1^{er} Adjoint au maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Aubergenville, dans la plénitude de ses fonctions, pour la période:

- du lundi 8 août au dimanche 14 août 2022 inclus,
- et du jeudi 18 août au dimanche 28 août 2022 inclus.

REÇU EN PREFECTURE


le 06/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
Madame Virginie MEUNIER,
Monsieur Didier JAHIER,
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie,
Monsieur le Comptable public.

Fait à Aubergenville, le 5 juillet 2022

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 06.07.22
Et publié/Affiché le 07.07.22



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2022

Application agréée E-legalite.com